

## CONSEIL MUNICIPAL du lundi 5 octobre 2009 à 20 h 30

Convocation : 29.09.09

Affichage : 7.10.09

**Etaient présents :** Mesdames Bourgeois Danielle, Coulon Rosaline, Jeandenans Catherine, Oudet Samira, Paillard Josette, Puerta Dominique, Tiranzoni Valérie, et Messieurs Barçon J-François, Darçq Florian - Durant Grégoire, Ferrand Christophe, Gounand Alain, Longin Olivier, Liard Philippe, . Martin Stephen

**Secrétaire de séance :** M. Gounand Alain

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance. Le Conseil Municipal désigne le secrétaire de séance, puis l'ordre du jour est abordé.

### **Affaires générales**

#### **Renouvellement bureau Association Foncière : choisir 3 membres**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la validité du bureau de l'As. Foncière venant à échéance, il est nécessaire de renouveler les membres de ce bureau.

Il précise qu'en application de l'article R 133-3 du Code Rural, Livre I, il incombe au Conseil Municipal de désigner une liste de trois propriétaires exploitants ou non, dans le périmètre remembré. Il est alors procédé à l'élection des délégués communaux.

#### **LISTE DES MEMBRES DÉSIGNÉS POUR FAIRE PARTIE DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE**

- M. CADOUX Michel, domicilié 19 r de Romain – 25410 MERCEY LE GRAND
- M. FAIVRE Claude, domicilié 7, rue des Tilleuls, DAMPIERRE (39700)
- M. TOURNIER Noël, domicilié 17, grande rue, Evans (39700),

#### **Demande soutien des communes riveraines de l'A. 39**

M. le Maire donne lecture du courriel de M. Letroublon, maire de Colonne détaillant les nuisances qu'apporterait la construction de la Ligne à Grande Vitesse en jumelage avec l'autoroute A. 39. dans leur région.

Le Conseil Municipal de Dampierre, après en avoir délibéré, ne connaissant pas le dossier et ne maîtrisant pas tous les enjeux, **ne peut se prononcer** sur ce projet.

#### **Décision à prendre concernant le contrat Aidé de M. Pin**

M. le Maire rappelle que M. PIN Gérald a été embauché le 25 mai dernier dans le cadre d'un contrat Aidé de 6 mois, pour assurer divers travaux communaux. Ce contrat se terminant le 24 novembre prochain, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le renouvellement ou pas de ce contrat.

Arrivant à la période d'hiver, il y a nettement moins de travail concernant tous les espaces verts. De plus, la commune n'ayant pas encore trouvé définitivement d'atelier pour les agents, il n'est pas possible actuellement d'avoir trois employés.

Pour l'instant la visibilité du plan de charge des agents n'est pas assez précise pour reconduire ce contrat.

M. le Maire précise par ailleurs que M. Pin a donné toute satisfaction, et que ses qualités ne sont pas remises en cause.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide donc de ne pas renouveler ce contrat.

### **Choix du support de transmission de la documentation aux commissions pour les convocations et Comptes-rendus**

Les convocations et comptes-rendus des commissions ont été jusqu'à présent diffusés par courriers transmis par les agents. Cette tâche est très lourde aussi bien pour le secrétariat que pour la distribution, et la question est posée concernant le choix du support à venir.

Le Conseil Municipal, après délibération, **décide** de transmettre les convocations des commissions ainsi que les comptes-rendus des dites commissions par courriel. Seuls les membres n'ayant pas internet recevront toutes ces informations par courrier.

### **local D.T.S. – suite des négociations**

Pour l'instant les propriétaires n'ont toujours fait de proposition, donc le Conseil Municipal ne peut se prononcer.

### **Budget**

### **Tarifs 2010 à fixer**

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe les tarifs pour 2010 comme suit :

<b>Années</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Concession trentenaires (le m <sup>2</sup> )	98.00 €	100€
concession cinquantenaire (le m <sup>2</sup> )	163.00 €	165€
Concession columbarium ( 30 ans)	194.00 €	195 €
Concession columbarium (50 ans)	332.00 €	335 €
* Droit de place pr Place Vautrot (à l'année, 1 fois par semaine)	100.00 €	120 €
Droit de place pr Place café	58.00 €	60 €
Stère de bois (déjà fixé en 2009)	3.05 €	3.50 €
Droit de place camions de livraison et déballage (la journée)	30.00 €	50 €
Loc tables et bancs buvette	5.10 €	5,50 €

**\*Précise** qu'en ce qui concerne le droit de place situé Place Vautrot, ce tarif de **120 €** est fixé pour l'emplacement **une fois par semaine**.

Si l'emplacement est utilisé, deux ou plusieurs fois par semaine, le tarif sera multiplié en conséquence (par 2 ou 3...)

**Barème des interventions de la commune à fixer pour les tiers suite à mise en demeure**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut être amenée à mettre en demeure des particuliers en cas de défaillance de leur part pour diverses situations ( manque d'entretien, dépose de détritux etc.... entravant le domaine public)

Si ces particuliers n'agissent pas, malgré la demande expresse de la commune, il est possible de faire intervenir les agents communaux, et de leur facturer les frais.

Il est donc nécessaire de fixer des barèmes applicables

Le Conseil Municipal, après délibération,

**Donne** son accord sur ce principe, et **fixe** les barèmes des prestations à facturer pour ces interventions, comme suit :

- ouvrier sans matériel : 20 € de l'heure,
- véhicule de liaison + plateau 10 €

ainsi que les barèmes suivants en cas de besoin :

- tondeuse tractée (Kubota) 25 € de l'heure
- débroussailleuse à main 10 € de l'heure
- tondeuse 10 e de l'heure
- tondeuse tractée avec épareuse 35 € de l'heure

**Décision modificative à prendre**

Le Conseil Municipal, après délibération, **vote** la décision modificative suivante :

Dépenses investissement :

- article 16878 / ch. 16..... + 1 100 € (BTS – terrain de foot : financement définitif)
- article 238 / ch 23..... – 1 100 €

**Remboursements assurance**

Le Conseil Municipal, prend connaissance des remboursements de l'assurance Groupama et **donne son accord** pour les montants reçus suivants :

- **442,50 €** pour sinistre sur salle polyvalent (fin de remboursement après travaux faits)
- **123,25 €** pour sinistre sur Kangoo (bris de glace vitre arriere)
- **60,20 €** concernant un solde en notre faveur

## **Affaires scolaires**

### **Grillage groupe scolaire : dernière tranche**

Suite à une demande d'un habitant du lotissement des Vieilles Vignes, et après étude de la commission affaires scolaires,

Le Conseil Municipal **donne son accord** pour positionner le grillage de la cour de l'école, côté lotissement des Vieilles Vignes, au-dessus du talus par mesure de sécurité, avec portillon, pour permettre aux agents d'aller nettoyer le talus. Des écorces seront aussi installées à cet endroit pour limiter cet entretien..

## **Urbanisme**

### **Choix définitif du bureau d'étude pour révision du POS en PLU**

M. le Maire **informe** le Conseil Municipal du choix de la Commission d'analyse des offres, réunie le 24 septembre 2009, qui a désignée :

- **B et R ingénierie, 13, avenue Aristide Briand - 39100 DOLE** attributaire du marché pour le prix forfaitaire de 27 225 € HT (32 561,10 € TTC)

Le Conseil Municipal, après délibération,

**Prend acte** cette décision,

**Autorise M.** le Maire à notifier le marché à **l'Ets B. et R.; Ingénierie**

## **Bâtiment**

### **Réaménagement de la cuisine de la salle polyvalente**

Mme Paillard informe le Conseil Municipal de l'évolution de la cuisine de la salle polyvalente. Etant donné qu'une chambre froide va être installée, il est nécessaire de revoir l'agencement global de la cuisine pour améliorer les dispositifs de rangement. Des devis seront sollicités auprès de cuisinistes selon les principes évoqués en commission (déplacement du congélateur, suppression du réfrigérateur, mise en place de plans de travail...)

## **Voirie**

### **Validation projet lancement consultation pour traverse de Châteauneuf.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de Châteauneuf peuvent être lancés prochainement, par tranches.

Ainsi seront laissés en attente les travaux projetés aux abords des propriétés dont les propriétaires n'ont pas encore donné leur accord pour vendre les bandes de terrains nécessaires à l'aménagement définitif de cette traverse de village.

Il précise aussi que la subvention venant de l'A.D.C.J (Aide Départementale aux Communes Jurassiennes) sera toujours disponible en 2010, vu les circonstances compliquées de mise en place de ce projet

Le Conseil Municipal, après délibération,

**Valide** le projet sur la partie basse,

**Donne son accord** pour :

- lancer la consultation des entreprises selon une procédure adaptée avec les modalités suivantes :
  - o une annonce dans un journal local,
  - o consultation de cinq entreprises compétentes,
- retenir le candidat suite à l'analyse des offres par la commission ad hoc composée des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

et **autorise** le Maire à notifier les marchés nécessaires à cette réalisation ainsi qu'à signer tout contrat, avenant, convention de prestation ou de service éventuels.

#### **Devis pour travaux voirie**

M. Liard présente des devis :

- pour installer des glissières devant le déversoir sis au lotissement de la Loutre,
- de marquages dans Chateauneuf et dans le village.

Le Conseil Municipal **donne son accord** pour que tout soit fait. Les offres les mieux disantes sont retenues.

Les glissières en bois sont choisies par 11 voix pour, 3 abstentions et 1 voix pour des glissières en métal.

Le panneau d'interdiction de stationner la nuit sur la Z.I. des Perrières sera commandé.

Quant à la **barrière** à installer entre la rue de la Loutre et la rue du Rond du Pré afin d'ouvrir le passage l'hiver pendant les intempéries (neige – verglas, il est décidé dans un premier temps de déplacer les cailloux pendant la dite période afin que les véhicules concernés et uniquement ceux-ci, puissent emprunter cette voie.

Si le test du civisme des riverains est positif, la barrière sera posée, sinon ce passage sera définitivement bloqué

Les habitants du lotissement concernés seront informés par courrier de ce fonctionnement ;

Pour terminer ces aménagements de circulation, le Conseil Municipal est informé que le stationnement et l'arrêt sur le **parking** devant l'**école** seront **interdits** pendant les périodes scolaires entre **8 et 9 h**, entre **11 et 12 h** et **16 et 17 h** pour raison de sécurité.

### **Commission d'Urbanisme**

M. Liard, rapporteur de la Commission voirie demande à faire partie de la Commission d'Urbanisme. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **donne son accord**

### **Questions diverses**

### **Information sur l'environnement et le bois**

M. Gounand, délégué à l'environnement, bois et nature informe le Conseil Municipal :

- de sa recherche d'une Entreprise pour le déneigement (M. Rebillat arrête ce service),
- de l'achat éventuel d'une lame et d'un saloir pour installer sur le tracteur de la commune (en complément).

Il précise aussi que lors de la vente des bois, les lots de Dampierre n'ont pas été vendus. Cependant il y aura assez d'affouage pour cette année à venir.

Pour terminer, il indique que la consommation humaine et animale de poissons benthiques (anguilles, barbeaux, brèmes, carpes, silures et tanches) pêchés dans la rivière Doubs est interdite dans la région.

### **Dissolution du SIVOM de la région de Dole**

M. le Maire donne connaissance d'un courrier du SIVOM de la région de Dole concernant la dissolution de celui-ci.

Le Conseil Municipal prend acte de cette dissolution. Ses activités prendront fin le 30.11.2009.

Un autre prestataire pour l'entretien de l'éclairage public devra être trouvé. Des consultations auront lieu à cet effet.

### **Site Internet de Dampierre**

Mme Coulon rappelle que le site internet de Dampierre est en place. Une présentation sera faite le vendredi 30 octobre prochain à 20 h 30 – à la salle polyvalente.

**Le Maire**

**G. DURANT**